

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA

DAIRA DE M'SILA

COMMUNE DE M'SILA

DIRECTION DU MARCHÉ ET DE SUIVI ET D'URBANISME

SERVICE DU MARCHÉ

N° Fiscal : 2817005959

N° :17 /2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément à l'article 65 alinéa 2 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Le président de L'Assemblée populaire communale de M'sila, informe du soumissionnaires ayant participé à avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n°02/2026
- paru dans les journaux suivants:
- الاتحاد : 20/01/2026 - D K NEWS: 20/01/2026
- S/e : ALGERIE SCOOP : le 20/01/2026 - الحراك الاخباري 20/01/2026

Conformément au après jugement des offres du: 15/02/2026 le marché est attribué provisoirement à:

INTITULE DE PROJET	ENTREPRISE	N° FISCAL	Montant en TTC (DA)	DELAI D'EXECUTION	LA Note Technique	OBSERVATION
REALISATION DE 04 CASSES SCOLAIRES + CANTINE SCOLAIRE OU QUARTIER EL BARADJ	SARL NIDHAM EL MOLK LILMOUKAWALAT	002328056528908	27.647.578.21	(04) MOI	22 /p	Offre Moins Disant

Conformément a l'article 53 a loi N° 23-12 correspondant 05/08/2023 fixant les regèles relative aux marchés publics et l'article 82 du Décret présidentiel n° 15-247 dit au-dessus, tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics, auprès de la commission des marchés de compétente.

les soumissionnaires et les candidats qui sont intéressés de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours, à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance de résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financiers.

M'SILA : 15/02/2026

LE PRESIDENT DE L'APC